



Le 2 août 2007
Lettre ouverte à
M. le directeur de la LOGIREM

M. le directeur

Nous venons par la présente vous interpellier sur le cas de Marie Fernandez en grève de la faim pour conserver son appartement aux Comtes à Port de Bouc.

Nous connaissons votre position, vous ne voulez pas attribuer à cette dame l'appartement qu'elle demande aux motifs qu'elle n'a pas respecté la procédure d'attribution, mais cette position peut elle tenir dans ce cas particulier ? Nous ne le pensons pas et ce pour plusieurs raisons :

- L'histoire particulière de cette famille ne devait elle pas vous conduire à avoir un **regard humain** sur cette demande ?
- Il est incontestable que Marie Fernandez habite dans les lieux depuis 2001 et vous le saviez. A partir de là lors du départ de sa mère ne pouvait il pas se faire **un glissement de bail** à son profit comme vous-même l'avez fait dans d'autres cités (Les Micocouliers ou La Savine à Marseille pour ne prendre que ces exemples) ?
- Depuis 2005, alors que Marie Fernandez a toujours voulu payer son loyer, la simple humanité ne commandait elle pas d'envisager **une autre solution** que l'expulsion à tout prix ?
- Si à l'extrême limite vous pensiez nécessaire de faire appliquer la loi dans toute sa rigueur, au regard du **soutien exemplaire et unanime de ses voisins**, une fois le jugement obtenu et appliqué ne pouvez-vous pas reprendre une **procédure normale** d'attribution permettant à Mme Fernandez de rentrer dans un cadre légal?
- Faut il rappeler que **dans cette même cité des Comtes**, il y a dix ans, aidée par le comité chômeurs CGT, une famille à la rue a réquisitionné un appartement vide et que finalement **cet appartement lui a été attribué** et que la procédure d'expulsion a été abandonnée ? Que cet exemple n'est pas unique puisqu'à la même époque des attributions de même nature ont eu lieu à La Bricarde et La Savine et que donc le cas de Mme Fernandez ne constitue pas un précédent?
- Au moment où le président de la république lance l'idée qu'il faut que les locataires d'appartement HLM puissent devenir propriétaires de leur appartement l'attachement de Marie à ce logement vous semble déplacé ?

La détermination de Marie Fernandez est telle que dans cette affaire un drame n'est malheureusement pas à exclure : c'est cela que notre intervention veut éviter. Dans l'attente d'une réponse rapide qui montre que Marie Fernandez a enfin été entendue nous vous prions de croire à notre entier soutien à cette famille en détresse.

Pour le collectif départemental CGT
Charles HOAREAU